

Cercle sportif autochtone
Demande de propositions - Planification stratégique
Questions et réponses
Le 27 mai 2020

- 1. Faut-il qu'une personne parle français dans notre équipe? Nous avons compris que vous allez fournir la traduction en français de la version finale du plan. Allez-vous aussi fournir la traduction en français d'éléments comme un sondage en ligne?**

Réponse

Il n'est pas nécessaire d'avoir une personne qui parle français dans votre équipe.

Le CSA s'est cependant engagé auprès de certains OPTSA et intervenants à ce qu'un certain travail se fasse en français. On s'attend à ce que le conseiller ait accès à une personne suffisamment bilingue pour faire ce travail ou qu'il fasse appel à un sous-traitant.

Les proposants doivent indiquer dans leur proposition s'ils ont des ressources bilingues dans leur équipe et, si ce n'est pas le cas, s'ils seront en mesure de retenir les services d'un sous-traitant assez qualifié pour aider à l'exécution du travail en français.

Au besoin, le CSA assumera des frais raisonnables de sous-traitance ou de traduction liés au travail précis qui devra être fait en français selon le Cercle. En conséquence, veuillez ne pas inclure de frais de sous-traitance de ressources bilingues ou de traduction dans les honoraires que vous proposerez.

- 2. Notre équipe a des connaissances sur la culture et les organisations autochtones, mais n'est pas issue de la communauté autochtone. Est-ce que cela constitue un désavantage pour nous?**

Réponse

Non.

Le CSA va retenir la proposition du conseiller qui a démontré sa capacité à exécuter le travail de la façon la plus avantageuse pour le Cercle, en prenant en compte le prix et les autres facteurs.

Même si des points peuvent être attribués pendant l'évaluation pour « l'ampleur de la participation autochtone dans l'organisation ou dans le projet du proposant », le CSA se réserve le droit :

- *d'accorder le contrat à un proposant qui n'a pas obtenu le meilleur résultat ou qui n'a pas offert le prix le plus bas;*
- *de ne pas accorder de contrat à la suite de cette demande de propositions (DP);*
- *de reporter ou d'annuler le projet avant l'attribution d'un contrat; et*
- *de rouvrir le processus de DP et de demander d'autres propositions.*

3. Veuillez définir les mots « engagement » et « consultation ».

Réponse

Dans ce contexte, engagement et consultation signifient de rencontrer les membres et de les inciter à puiser dans leur engagement envers le CSA et leur passion pour le sport, l'activité physique et les loisirs autochtones pour faire des contributions pertinentes à la démarche de planification stratégique.

4. Y a-t-il une liste – base de données – établie par communauté des installations de sport, de conditionnement physique et de loisirs au Canada?

Réponse

Nous ne sommes pas au courant de l'existence d'une base de données accessible au public regroupant par communauté les installations de sport, de conditionnement physique et de loisirs au Canada.

5. Je suis travailleur autonome après avoir récemment quitté mon emploi pour reprendre ma pratique de conseiller; c'est pourquoi je n'ai pas commencé à collecter la TPS/TVH et je n'ai pas encore d'assurance. Il est difficile d'obtenir une telle assurance comme particulier. Est-ce que ces faits vont jouer contre moi? J'ai l'intention d'inscrire mon entreprise au registre, de collecter la TPS/TVH et d'obtenir une assurance, mais ces éléments ne seront peut-être pas en place au moment de l'évaluation de ma proposition. Si ma proposition est retenue, tout sera en place avant le début du contrat.

Réponse

Les proposant qui ne sont pas couverts par une assurance erreurs et omissions ne seront pas pris en considération.

La section « Éléments de la proposition » mentionne que les propositions doivent comprendre un énoncé :

« confirmant que le proposant est couvert par une assurance erreurs et omissions ainsi qu'une assurance responsabilité offrant des garanties suffisantes et qu'il fournira une preuve de cette assurance au CSA si son projet est retenu avant d'entreprendre son travail; et.... »'

- 6. Je comprends le français étant originaire du Nouveau-Brunswick, mais je vis maintenant à Vancouver. Je ne suis pas assez à l'aise en français pour dire avec assurance que je pourrais gérer un volet francophone dans la démarche de planification. Est-ce que je peux simplement dire que je vais retenir les services d'une personne bilingue en sous-traitance pour aider à la portion québécoise, même si je n'ai pas encore de nom précis à fournir ou si je dois déjà vous donner le nom de quelqu'un?**

Réponse

Oui, vous pouvez simplement dire que vous allez retenir des services en sous-traitance pour aider à tout élément du travail qui devra être exécuté en français.

Vous trouverez dans la réponse à la question 1 des renseignements complémentaires sur le travail spécifique à exécuter en français tel que déterminé par le CSA.

- 7. Quelles conséquences aura la COVID-19 à votre avis sur les restrictions de déplacement? Zoom et Google Meet sont des solutions de rechange, mais ce n'est pas la même chose que de réunir des personnes intéressées dans la même pièce pour faire un remue-méninges et noter des idées au tableau.**

Réponse

Il est bien difficile de prédire quelles seront les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les déplacements et la conduite des affaires pendant la période de travail sur la planification stratégique. Étant donné la situation actuelle, le CSA suggère aux proposants d'inclure dans leur proposition ce qu'ils comptent faire pour gérer ce problème.